

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le 22 Octobre.

Le Comité Syndical d'ement convoqué à l'auditorium de Lamalou les Bains, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORGO		*	MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL		*	MR RECERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE	*		MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE	*		MR BARSSE		*
MME IMBERT	*		MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER		*			

OBJET :	COMPTE RENDU
---------	--------------

Début de séance : 10 heures.

Après avoir remercié la mairie de Lamalou les Bains pour son accueil, la présidente propose d'aborder l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020.

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2020.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N°2 : PRESENTATION DES PREMIERS ELEMENTS DE CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE FONCIERE SUR LE TERRITOIRE ORB LIBRON

L'EPTB Orb Libron a délimité, sur les vallées de l'Orb et du Libron, des espaces fonciers utiles aux enjeux de la gestion de l'eau :

- Zones humides ;
- Zones inondables ;
- Zones d'expansion des crues
- Aires d'alimentation des captages ;
- Espaces de mobilité des cours d'eau ;
- Zones de sauvegarde ;...

Ces espaces ont été intégrés au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orb Libron et disposent, à ce titre, d'une légitimité juridique. Ils doivent en effet désormais être intégrés dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU,...). Mais la seule intégration de ces espaces dans les documents d'urbanisme ne saurait être satisfaisante. En effet, la collectivité doit pouvoir s'appuyer sur ces espaces et les services environnementaux qu'elles assurent au profit des projets de territoire.

C'est la raison pour laquelle l'EPTB Orb Libron a décidé d'engager le chantier de la construction d'une stratégie foncière sur le territoire Orb Libron. La démarche a pour objectif le développement d'une politique publique de gestion foncière à l'échelle

du bv Orb et Libron en concertation avec l'ensemble des acteurs et dédiée à l'application des outils de maîtrise des usages sur le terrain en fonctions des enjeux environnementaux du Sage Orb et Libron

Cette démarche s'appuie sur les étapes suivantes :

- Identification des zones concernées au travers des enjeux du Sage Orb et Libron, des fonctions et des pressions existantes ou potentielles : Zone Humide, PPRI, Zone Stratégique pour l'eau, zone inondable, Aire d'Alimentation de Captage
- Priorisation,
- Définition et organisation des outils de maîtrise foncière et des usages à la parcelle en identifiant celles ou les usages sont incompatible avec la préservation des enjeux environnementaux.
- Mise en œuvre, suivi et évaluation.

Vous trouverez annexé au présent rapport la présentation de la démarche proposée.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Acte la méthodologie mise au point par l'EPTB Orb Libron ;
- Autoriser l'EPTB Orb Libron à poursuivre le chantier notamment en testant la méthodologie sur un EPCI du territoire. La communauté de communes des Avant Monts pourrait être proposée comme site pilote

DELIBERATION N°3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la modification du tableau des effectifs suivante :

Poste	Création/suppression	Date d'effet
Ingénieur principal	Suppression	01 Novembre 2020
Ingénieur hors classe	Création	01 Novembre 2020

DELIBERATION N°4 : AUTORISATION A LA PRESIDENTE D'ESTER EN JUSTICE

Le comité syndical, à l'unanimité :

Délègue à la présidente la prise de décision d'ester en justice :

- En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
- En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux.

La Présidente devra rendre compte à chaque Conseil des décisions prises en application de cette délibération.

DELIBERATION N°5 : AUTORISATION DE REMISAGE DES VEHICULES DU SMVOL : FIXATION DE LA LISTE AGENTS POUVANT BENEFICIER D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE

Le comité syndical, à l'unanimité, fixe la liste des agents pouvant bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à Domicile :

- o Monsieur Laurent RIPPERT
- o Madame Frédérique ROMAN
- o Monsieur Pierre ENJALBERT
- o Monsieur Vincent DARLES
- o Monsieur Alain GUERRERO
- o Monsieur Yannis GILBERT
- o Monsieur Romain CONIL
- o Monsieur Benjamin GONZALEZ
- o Madame Nadia VAN HANJA

DELIBERATION N°6 : MODIFICATION DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE EXPERIMENTALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U)

Le comité syndical, à l'unanimité :

Valide le décalage de la mise en œuvre du Compte Financier Unique en 2022.

DELIBERATION N°7 : CONCOURS DU RECEVEUR ET ATTRIBUTIONS D'INDEMNITES

Le comité syndical, à l'unanimité :

- ☐ Décide d'attribuer à Monsieur Joël Hingray une indemnité annuelle et de la reconduire tacitement d'année en année.

DELIBERATION N°8 : CONCOURS DU RECEVEUR ET ATTRIBUTIONS D'INDEMNITES AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE RELATIVE A LA MISSION 2 DU L211.7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE

Le comité syndical, à l'unanimité :

- ☐ Autorise la président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence relative à la mission 2 du L211.7 du code de l'environnement entre le Syndicat Mixte des vallées de l'orb et du libron et la communauté de communes la Domitienne, annexé à la présente délibération.

Pierre Enjalbert présente l'organisation GEMAPI sur le territoire Orb Libron

Fin de séance : 12 heures.

Béziers, le 22 Octobre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

Organiser

Cibler

Construire

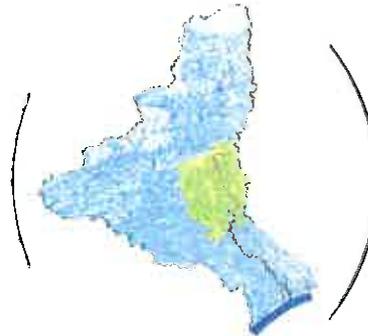
Evaluer



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

1 - Les données

Etudes EPTB,
Contrats de rivière,
SDAGE, SAGE (s),
SCOT, SRCE, PPRI



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

2 - Les indicateurs et fonctions

Les enveloppes (>100, FH, FB, FB, P, MP)

A screenshot of a complex data table with multiple columns and rows. The table contains various numerical and text-based data points, likely representing indicators and functions for land management. The table is organized into several sections with different background colors (yellow, blue, white).

Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

2 - Les indicateurs

ENJEUX DU SAGE ORB ET LIBRON
ZiH - Eau - Hydromorpho



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

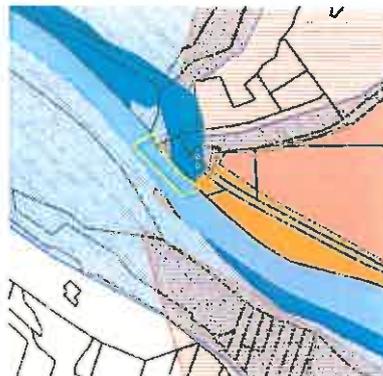
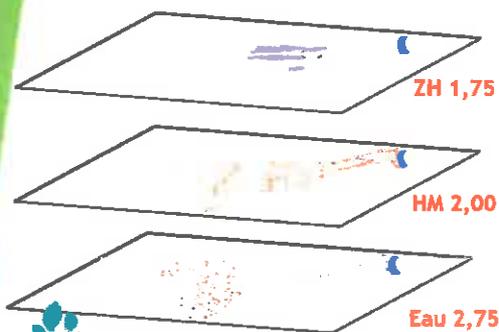
1

2 - Choix des indicateurs

ZiH - Eau - Hydromorpho		
Épave mobile en eau	Sage	0.75
État des zones inondables	Sage	0.75
État des zones littorales	Sage	0.75
État d'expansion de crues (niveau, durée)	Sage	0.25
État de maintenance et d'entretien des ouvrages	Sage	0.25
État de maintien de végétation	État	0.5
État de reconquête	État	0.5
TOTAL		2,00 (max) 0,25 (min)



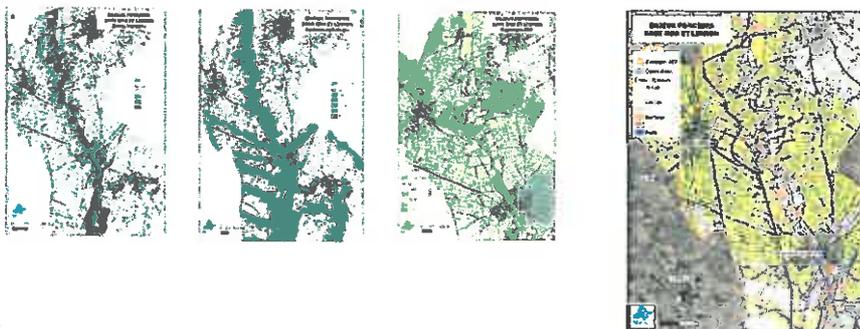
Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

3 - Méthodologie

Cartes thématiques, carte des enjeux, carte de vigilance



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



X



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron



Proposition d'une gestion foncière sur les vallées de l'Orb et du Libron

3 - Etude de cas / analyse

Niveau de l'enjeu	Surface totale	Nombre de parcelles
	ha	
0	47 107,65	13 389
6	14 216,93	30 830
5	2 951,98	6 730
4	765,89	1 789
3	261,71	578
2	45,96	101
1	36,77	15

Surface artificialisée		Zone agricole		Forêt et zone semi naturelle		Zone en eau	
ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
845,75	5,9	7 265,40	51,1	6 153,10	43,3	2,39	0,01
89,84	3	1 761,51	59,6	67,56	2,3	2,64	0,1
45,36	5,9	397,55	51,9	324,57	42,4	2,34	0,3
38,79	14,8	119,74	45,7	80,19	30,6	21,40	8,2
0,123	0,3	23,88	51,9	21,47	46,7	0,848	1,8
0,0425	0,1	33,88	92,1	3	8,1	0,038	0,1





EPTB Orb Libron - Comité du 22 Octobre 2020

Les missions du syndicat dans le cadre de la mise en œuvre de
la compétence **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des
Inondations





Les compétences historiques du SMVOL (EPTB Orb et Libron) :

1. Depuis sa création en 1998, le SMVO (étendu au Libron en 2009) était un syndicat **d'étude** qui assurait de l'animation et du conseil auprès de ses membres **dans les trois thématiques de l'eau** que sont :
 - La qualité de la ressource en eau et des milieux aquatique (le « bon »)
 - La gestion de la ressource en eau (le « pas assez »)
 - La prévention des inondations (le « trop »)
2. En 2019, pour répondre au nouveau contexte réglementaire découlant de la loi MAPTAM (et la mise en œuvre de la compétence obligatoire GEMAPI), le syndicat a modifié ses statuts pour prendre la compétence **« Travaux »** et devenir un syndicat à la carte, pour répondre au mieux aux besoins de ses membres.



La Compétence GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations :

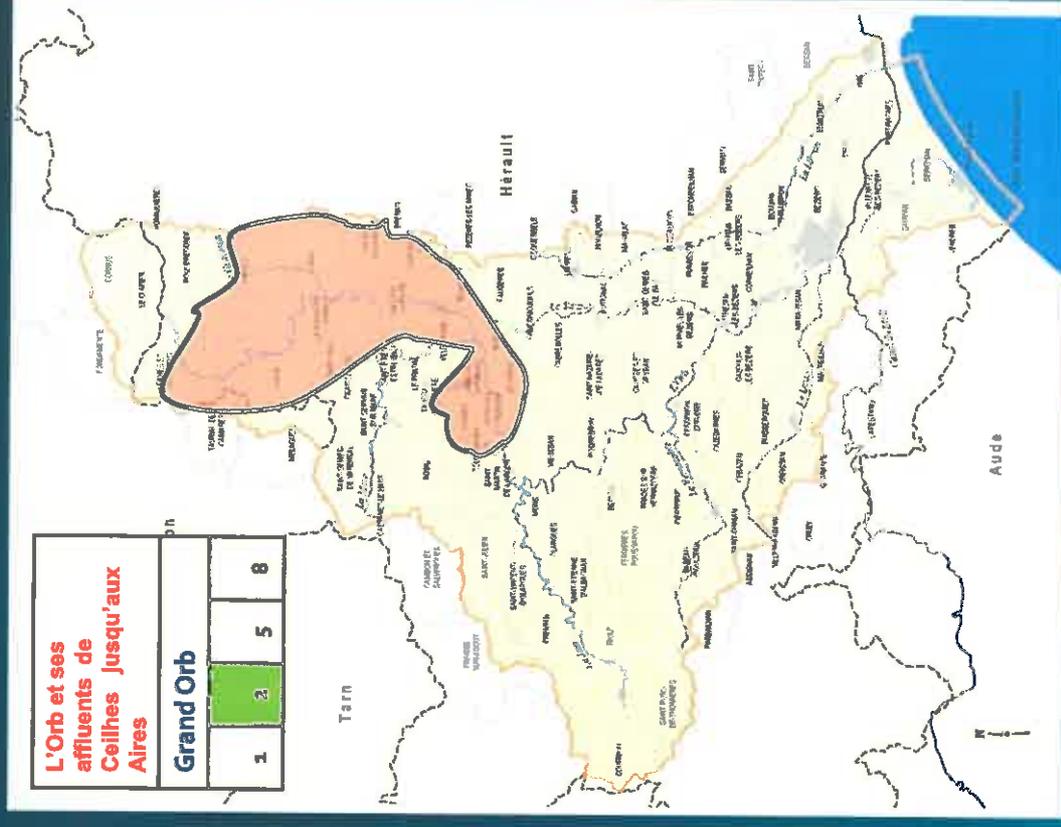
Ce que dit la loi MAPTAM...

Au 1^{er} janvier 2018 :

- La compétence GEMAPI est créée et exercée de plein droit par les EPCI – FP (exclusive et obligatoire)
- Cette compétence comprends 4 alinéas (sur 12) du L-211-7 du code de l'environnement :
 - 1°) L'aménagement cohérent d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - 2°) L'entretien d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - 5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
 - 8°) La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées rivulaires.



L'organisation du territoire avant la GEMAPI :



Une compétence exercée :

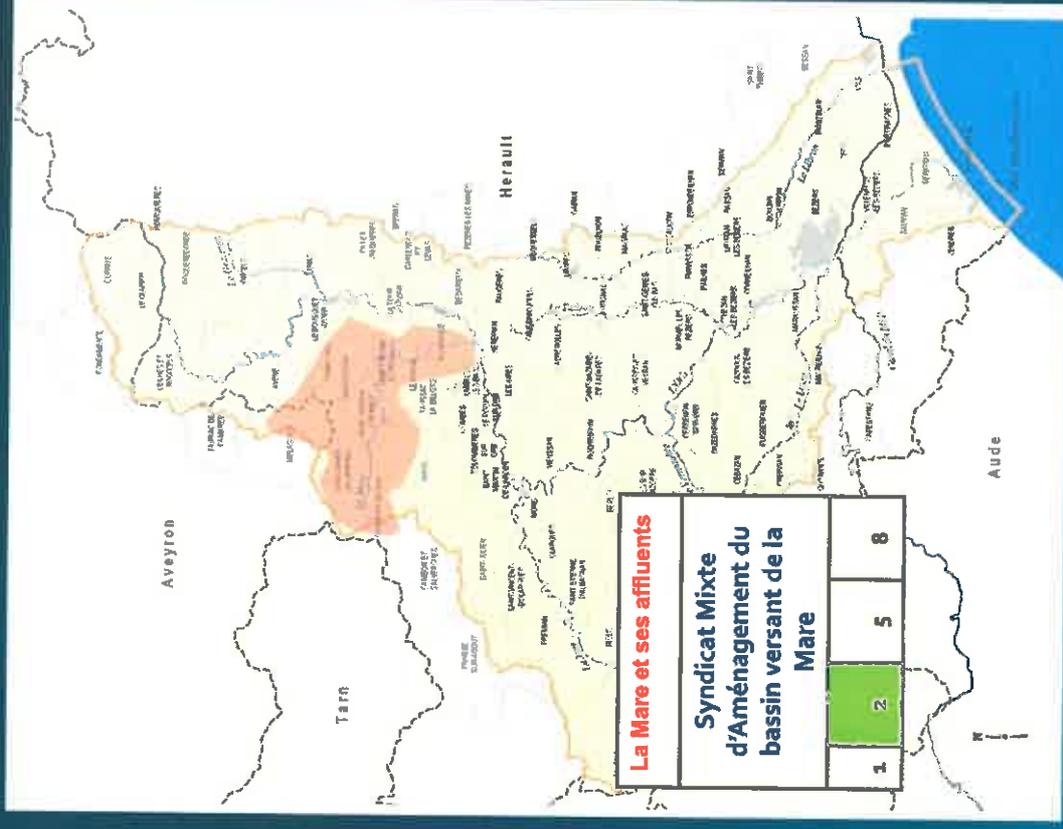
- Que très partiellement par 3 EPCI et 6 Syndicats Intercommunaux
- Un exercice reposant sur la bonne volonté des collectivités



L'organisation du territoire avant la GEMAPI :

Une compétence exercée :

- Que très partiellement par 3 EPCI et 6 Syndicats Intercommunaux
- Un exercice reposant sur la bonne volonté des collectivités

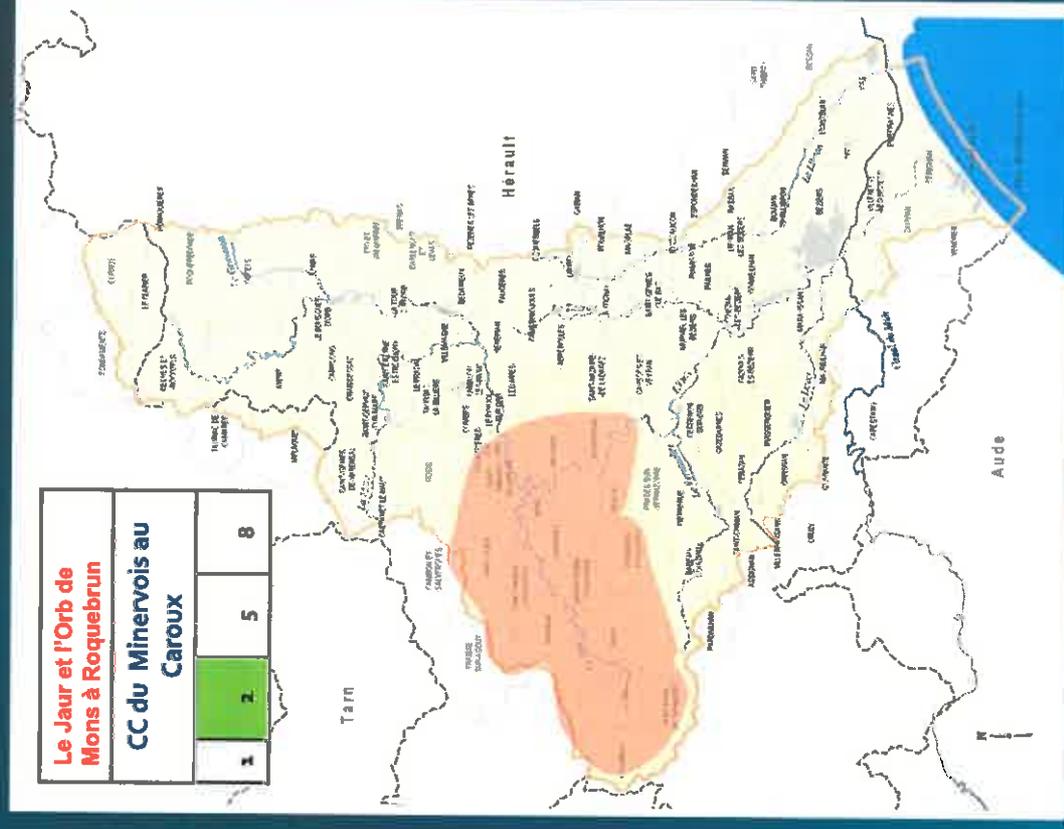




L'organisation du territoire avant la GEMAPI :

Une compétence exercée :

- Que très partiellement par 3 EPCI et 6 Syndicats Intercommunaux
- Un exercice reposant sur la bonne volonté des collectivités

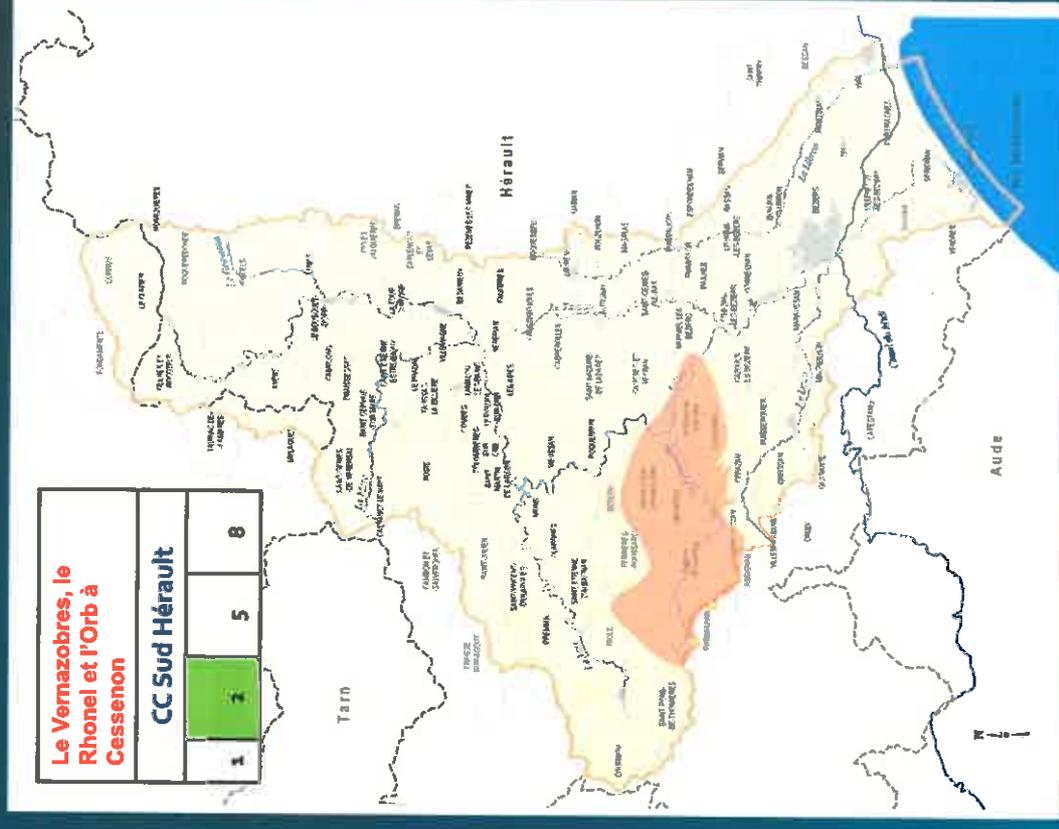




L'organisation du territoire avant la GEMAPI :

Une compétence exercée :

- Que très partiellement par 3 EPCI et 6 Syndicats Intercommunaux
- Un exercice reposant sur la bonne volonté des collectivités

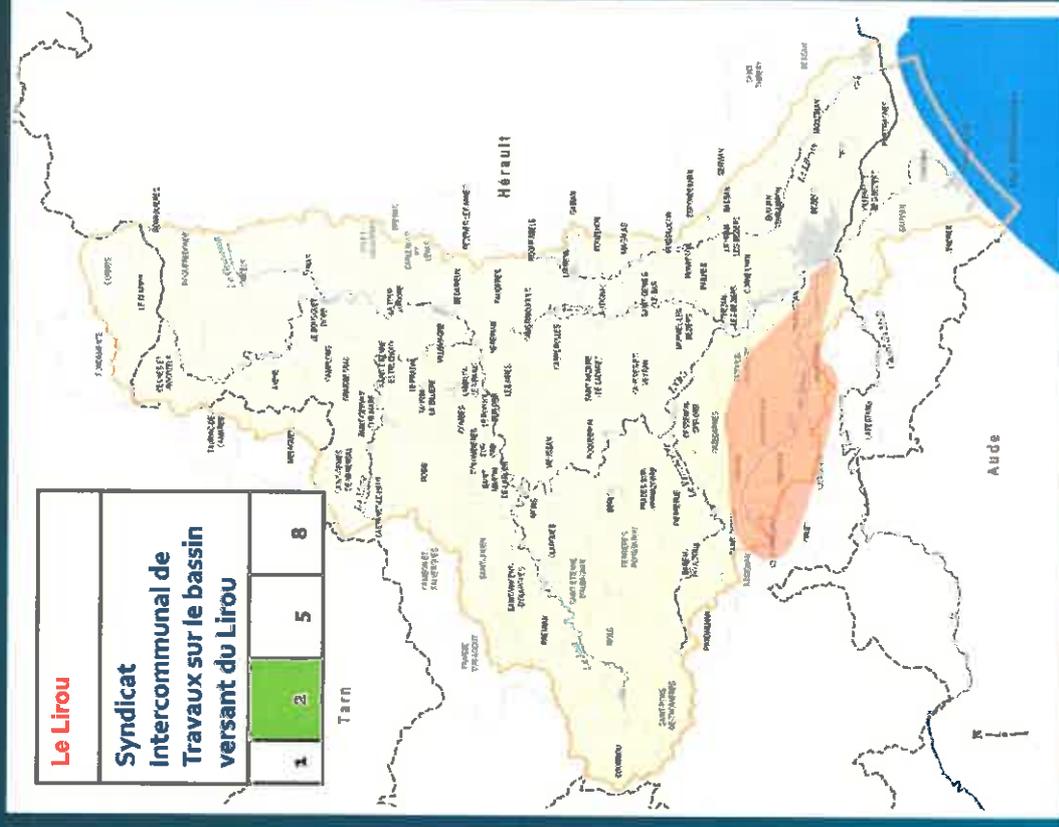




L'organisation du territoire avant la GEMAPI :

Une compétence exercée :

- Que très partiellement par 3 EPCI et 6 Syndicats Intercommunaux
- Un exercice reposant sur la bonne volonté des collectivités

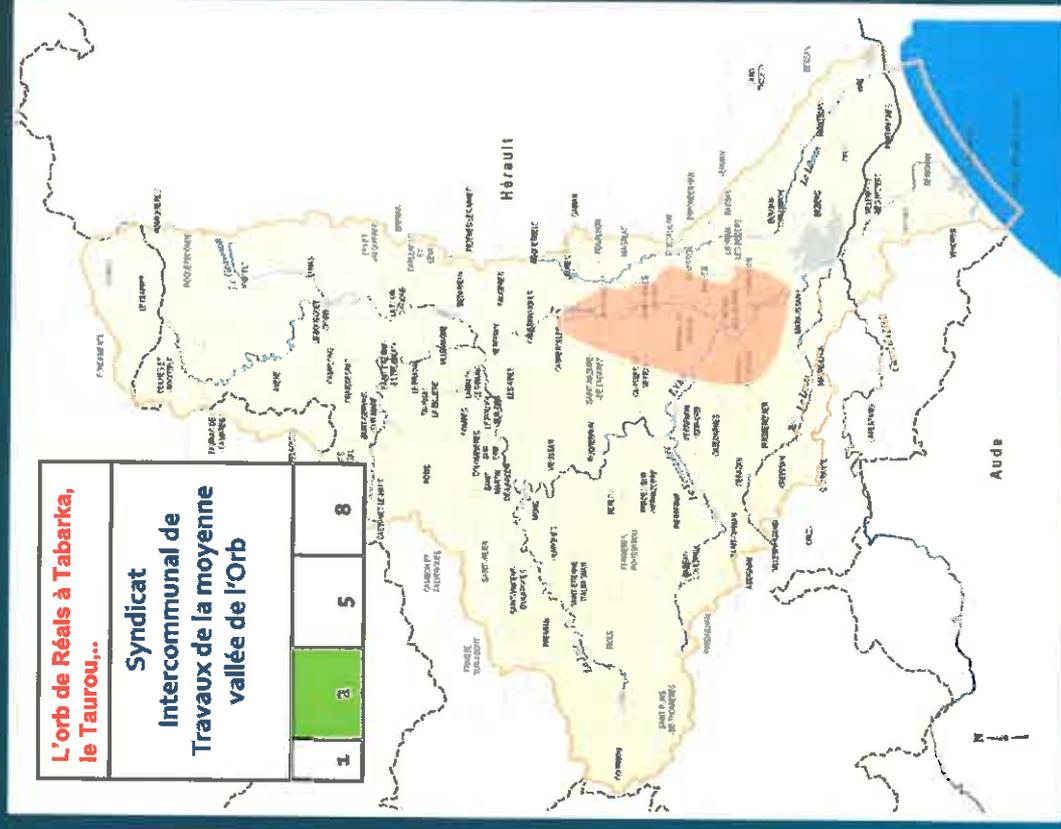




L'organisation du territoire avant la GEMAPI :

Une compétence exercée :

- Que très partiellement par 3 EPCI et 6 Syndicats Intercommunaux
- Un exercice reposant sur la bonne volonté des collectivités

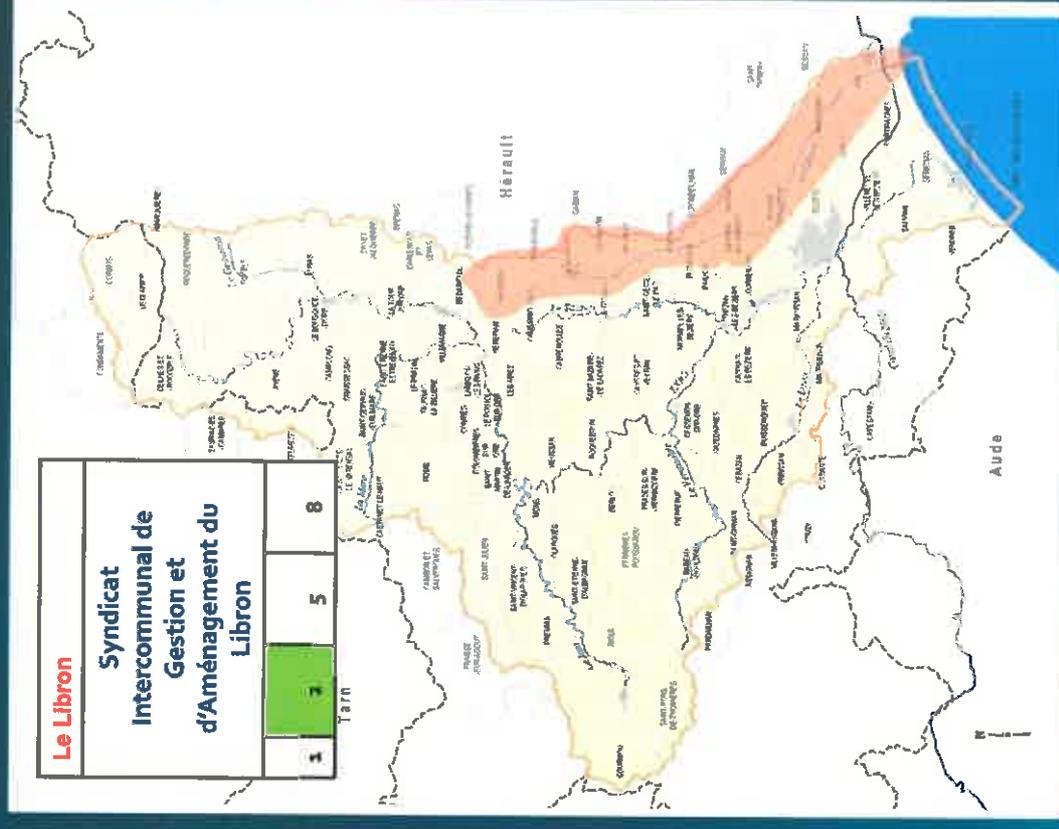




L'organisation du territoire avant la GEMAPI :

Une compétence exercée :

- Que très partiellement par 3 EPCI et 6 Syndicats Intercommunaux
- Un exercice reposant sur la bonne volonté des collectivités

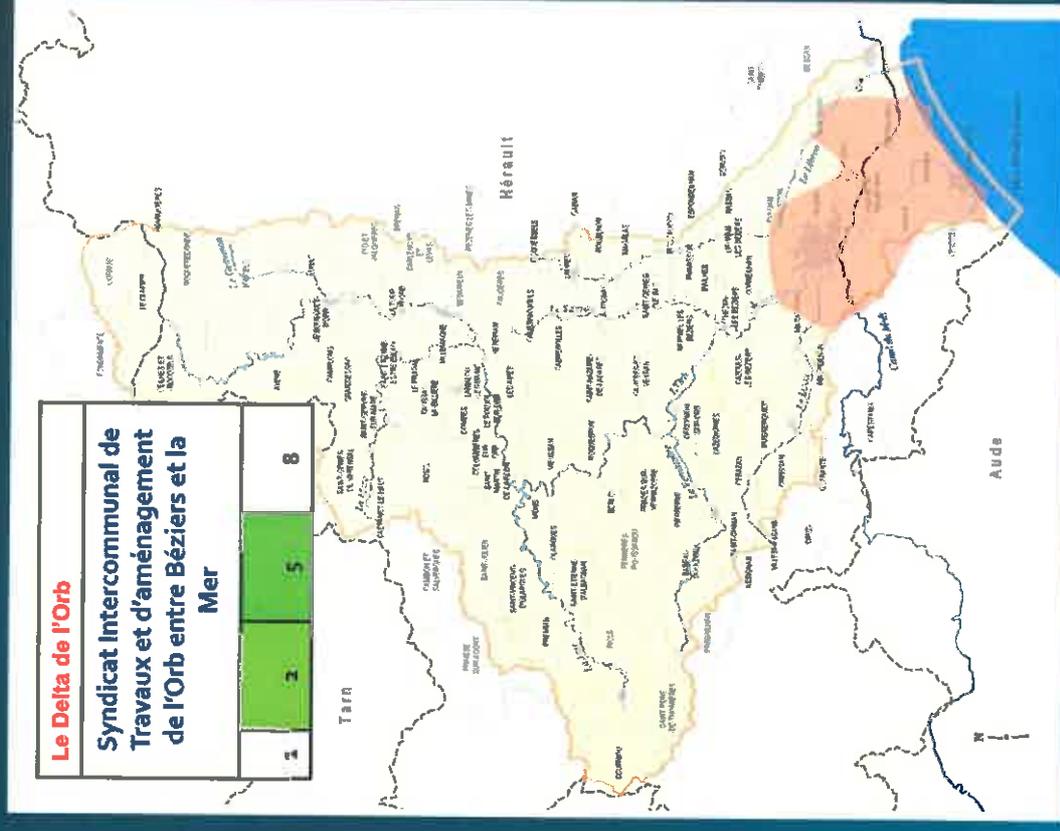




L'organisation du territoire avant la GEMAPI :

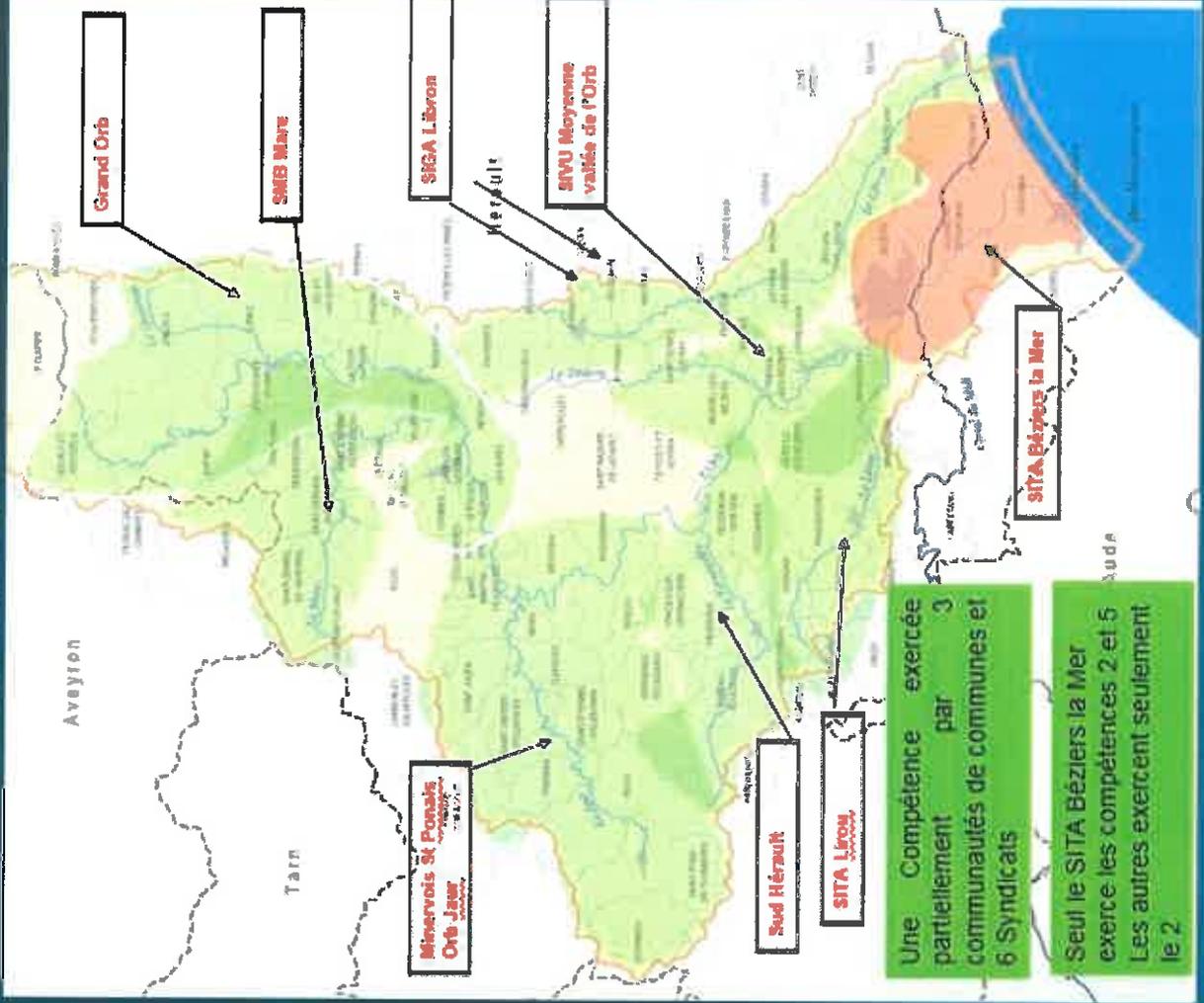
Une compétence exercée :

- Que très partiellement par 3 EPCI
et 6 Syndicats Intercommunaux
- Un exercice reposant sur la bonne
volonté des collectivités





L'organisation du territoire avant la GEMAPI :





Quelle organisation sur le territoire Orb Libron depuis le 1er janvier 2019 :

POUR Y REMÉDIER, UN **SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE** A ÉTÉ COCONSTRUIT ENTRE L'EPTB, LES EPCI À FP ET LES SYNDICATS PRÉEXISTANTS :

- Préserver une logique de bassin versant (Cohérence de l'action), en donnant un rôle central à l'EPTB, sans vouloir pour autant tout mutualiser.
- Simplifier le mille feuille institutionnel en ne conservant dans la boucle que l'EPTB et les EPCI-FP (dissolution des autres syndicats).
- Que les EPCI soient autonomes sur la gestion des ouvrages de protections.
- Exclure du débat la problématique marine qui incombe aux EPCI de la façade littorale.

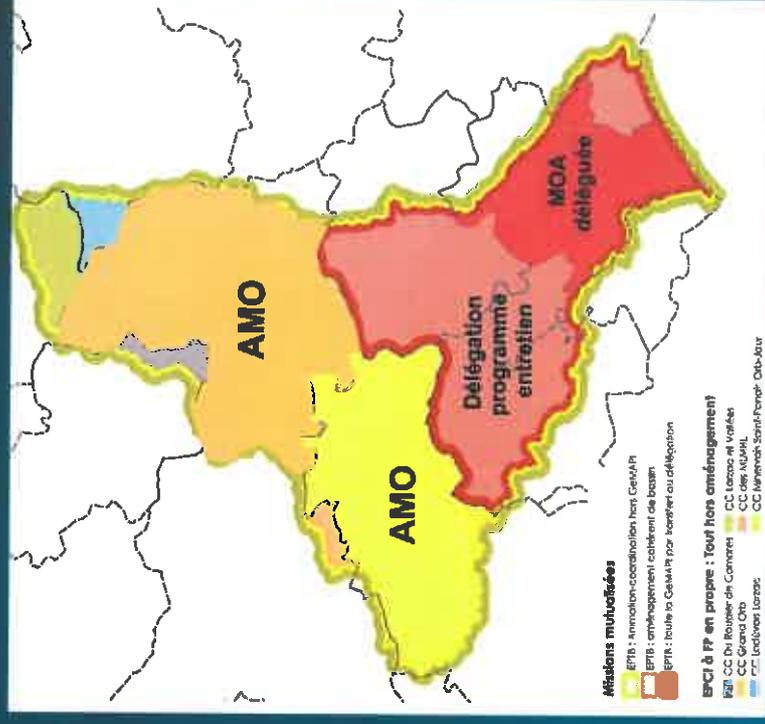


LE SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE ORB ET LIBRON :

Pour l'item 2 : L'entretien des cours d'eau

L'EPTB, intervient de manière différenciée sur le territoire :

- Il défini à l'échelle de tout le BV un programme pluriannuel d'entretien et le propose aux EPCI .
- Il conduit, sous sa MOA, un certain nombre d'opérations du PPE pour les EPCI du bas qui lui ont délégué une enveloppe financière,
- Il fourni une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage aux deux communautés de Communes du haut du BV,



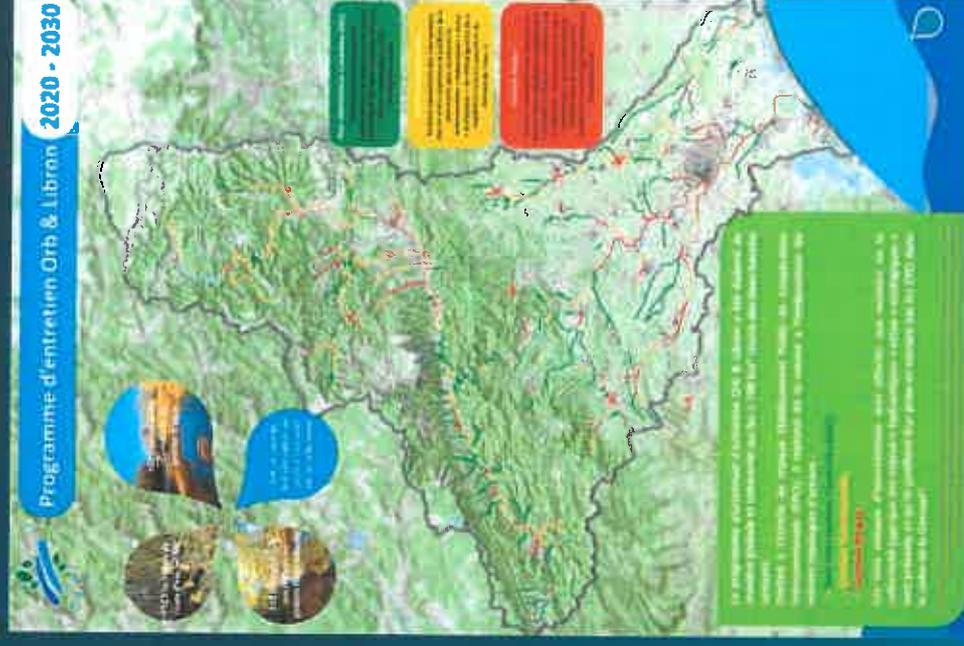


LE SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE ORB ET LIBRON :

Pour l'item 2 : L'entretien des cours d'eau

La définition du PPE sur tout le territoire Orb et Libron :

- L'EPTB a défini à l'échelle de tout le BV les linéaires de cours d'eau intéressant les EPCI,
- Sectorisation en tronçons homogènes selon les enjeux,
- Définition d'une typologie d'intervention par type de tronçon (risque/Fonctionnel/NIC),
- Constitution des dossiers de DIG correspondants pour le compte des EPCI.





LE SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE ORB ET LIBRON :

Pour l'item 2 : L'entretien des cours d'eau

La réalisation sous MOA EPTB de travaux d'entretien :

- Les EPCI du bas ont délégué à l'EPTB des enveloppes financières pour conduire les interventions prévues au PPE,



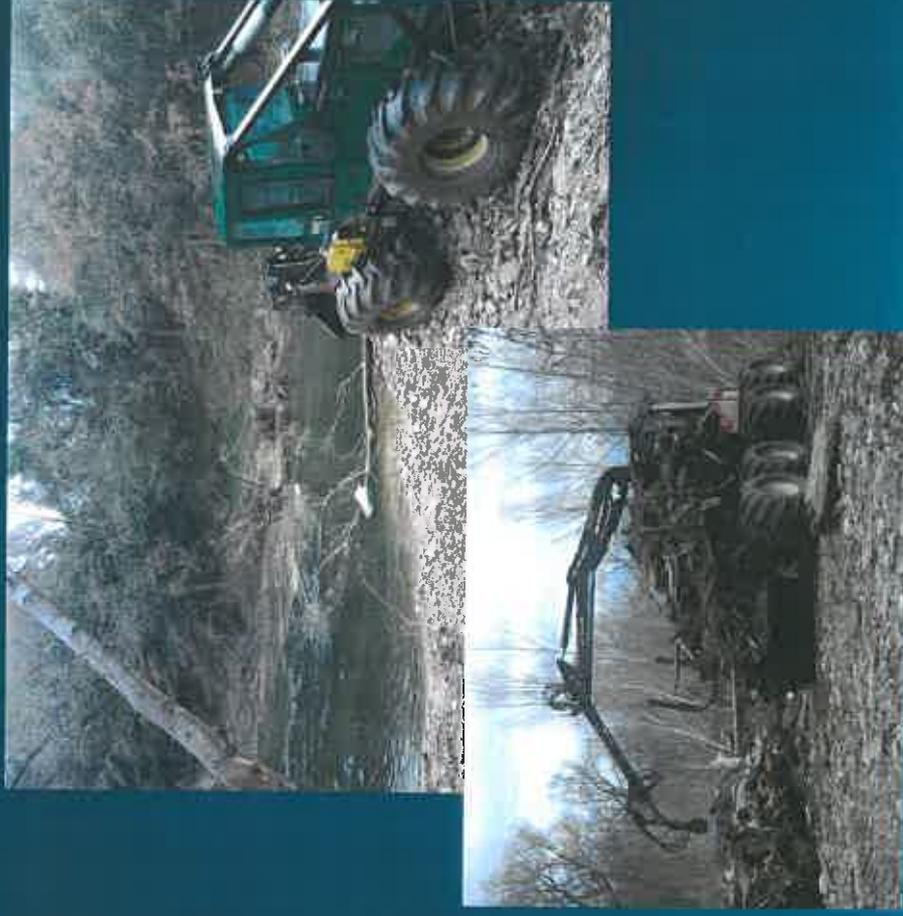


LE SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE ORB ET LIBRON :

Pour l'item 2 : L'entretien des cours d'eau

Le suivi de travaux d'entretien pour le compte d'EPCI (AMO) :

- Les deux EPCI du haut du BV ont fait le choix de porter sous leur MOA ces chantiers,
- L'EPTB leur porte assistance pour la constitution des pièces techniques et financières, l'attribution des marchés et le suivi de l'exécution des chantiers,





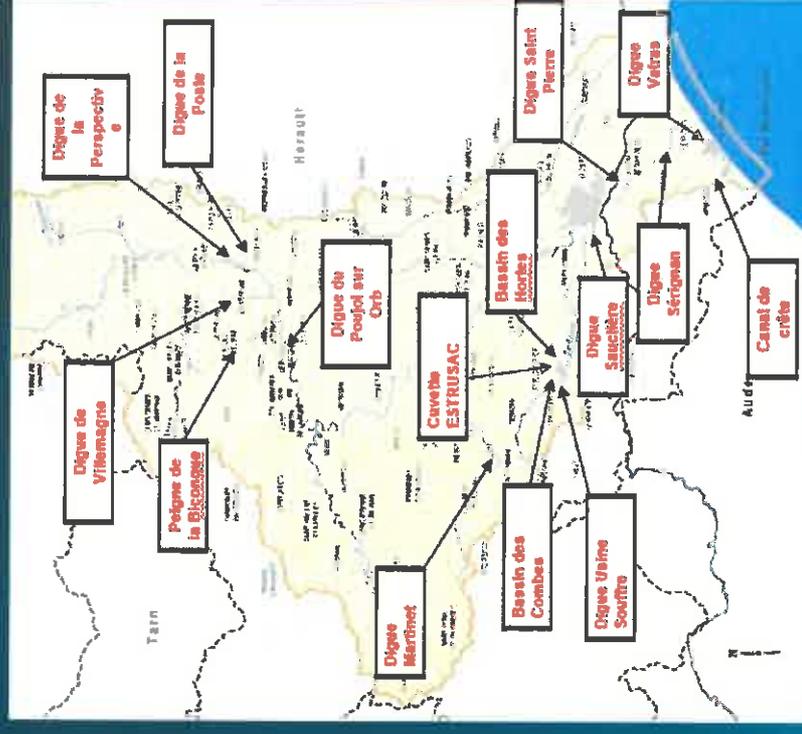
LE SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE ORB ET LIBRON :

Pour l'item 5 : La défense contre les inondations et contre la mer

1. Tous les EPCI du territoire exercent en propre cette compétence.

2. Il n'en demeure pas moins que les missions de l'EPTB dans le domaine sont nombreuses :

- 15 ouvrages de protections sont présents, concernant 3 EPCI.
- L'EPTB à travers des conventions de coopération assure :
 - Le suivi réglementaire des ouvrages classés,
 - Le suivi technique et les inspections annuelle,
 - La définition de leur programme d'entretien,
 - Le suivi des entretiens annuels.
- L'EPTB réalise aussi sous sa propre MOA les travaux qui lui sont délégués par un EPCI.





LE SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE ORB ET LIBRON :

Pour l'item 5 : La défense contre les inondations et contre la mer

- Les missions assurées sous MOA de l'EPTB, déléguées par certains EPCI :





LE SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE ORB ET LIBRON :

Pour l'item 8 : La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides,

1. Tous les EPCI du territoire exercent en propre cette compétence.
2. Il n'en demeure pas moins que L'EPTB à travers des conventions de coopération assure des missions d'AMO auprès de ces derniers :





Plan de gestion hydraulique de la zone humide les Orpellières



PLANE DES COMPLETES

